

du pouvoir discrétionnaire qui lui était conféré par la loi. Du moment où le pas de Paul avait commencé à crier sur le plancher de la salle, Françoise avait recommencé à vivre; ses larmes coulaient de nouveau; ses sanglots éclatèrent; elle s'agita sur son banc, et ne s'apaisa que sur la menace qu'on lui adressa de la faire sortir, si elle continuait à troubler l'audience. Elle se tut aussitôt, se plaça de manière à pouvoir lever ses yeux attachés sur l'enfant, et ne donna plus un signe d'attention à ce qui se passait autour d'elle.

Le procureur du roi, ou plutôt son substitut, se leva et récita un réquisitoire banal, dans lequel il fit ressortir le caractère violent de l'accusée, sa férocité indomptable et son besoin de vengeance et de colère que ne réprimaient même pas la présence de la cour ni la gravité d'une accusation capitale.

L'avocat d'office présenta sa cliente comme une pauvre idiote qui ne jouissait point de toute sa raison, et finit par s'en rapporter à la justice des jurés.

Les jurés entrèrent en délibération et reparurent quelques minutes après avec un verdict de culpabilité: cependant, ils admettaient des circonstances atténuantes.

La cour condamna Françoise aux travaux forcés à perpétuité.

Elle se leva. On crut qu'elle allait exprimer son désespoir. Sans s'inquiéter du terrible arrêt qui venait de la frapper, elle fit un de ses plus beaux sourires à Paul; elle l'appela du geste et de la voix, et elle s'efforça d'attirer son attention.

L'enfant la regardait avec terreur, et se tenait pressé contre sa mère.

—Paul, mon enfant chéri, ne veux-tu point embrasser ta bonne? dit Françoise. L'enfant détourna la tête.

—Paul, ne t'en va pas ainsi; c'est la dernière fois que je te vois peut-être! Elle lui tendit les bras. Le petit garçon recula vivement avec terreur et poussa un cri. Il avait peur de cette femme en haillons, défigurée par la captivité et par la misère, qui tout à l'heure s'était jeté sur lui, et qu'il n'avait sans doute point reconnue.

Françoise jeta sur l'enfant un regard d'inexprimable désespoir, puis elle se laissa retomber au bord du banc, et l'on entendit le bruit de son corps qui retentissait sur le plancher.—Elle est évanouie, dit un gendarme.

Un médecin, qui se trouvait-là, accourut, donna des soins à la condamnée et chercha à lui rendre la vie. Un quart-d'heure se passa en efforts infructueux; enfin, l'homme de science interrogea le cœur de Françoise qui ne battait plus, et posa devant ses lèvres décolorées, une petite glace que ne ternit aucun souffle.—Elle est morte, dit-il.

Le lendemain, les jurés acquittèrent une jeune fille accusée d'infanticide, et qui avait étouffé, sous un matelas, son nouveau-né.

S. HENRY HERTHOUD.

POST-SCRIPTUM.—Messire J. C. PRINCE est arrivé à Montréal, hier à neuf heures du soir, venant de Kingston.

## LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de  
LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE,  
LITTÉRATURE, &c. &c. &c.

AUSSI,

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des RÉGISTRES de Paroisse, de 12 à 400 feuillets.

E. R. FABRE.

Montréal, 18 Nov., 1842.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES LIBRAIRES DE MONTRÉAL, DE QUÉBEC ET DES  
TROIS-RIVIÈRES,

UN CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL,

Pour l'année 1843.

Ce CALENDRIER contient outre une liste complète du CLERGÉ CATHOLIQUE des DIOCÈSES de MONTRÉAL et de QUÉBEC, les ÉPOQUES ECCLESIASTIQUES notamment celles concernant le CANADA, l'ORDO ou l'ORDRE des RUBRIQUES, la Liste et les Termes des Cours de JUSTICE, la Liste des principaux OFFICIERS du GOUVERNEMENT, des MEMBRES de la LÉGISLATURE, des MAGISTRATS, des COMMISAIRES pour l'érection des Paroisses, des AVOCATS, des NOTAIRES etc., les BANQUES de MONTRÉAL avec leurs jours d'escompte, etc., etc.

Le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix.

J. N. WALKER,  
MACHINISTE ET MANUFACTURIER DE  
PRESSES,  
RUE NOTRE-DAME,

VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES RÉCOLLETS,

INFORME respectueusement les MAÎTRES-IMPRIMEURS qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des PRESSES, les mieux approuvées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York, donnant à l'acquéreur l'avantage de les recevoir sans impôt.

Les personnes désirant encourager l'industrie des habitans dans le pays, et en même temps se procurer des articles parfaits, sont priées de passer à l'Imprimerie de M. JOHN LOVELL, dans la rue St. Nicholas, pour y examiner une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER.

Montréal, 15 Novembre 1842.

Nous les soussignés, Imprimeurs, certifions que nous avons examiné une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement en usage à présent dans la Province.

JAMES STARKE,  
JOHN LOVELL,  
LOUIS PERRAULT,  
JOHN C. BECKET,  
JOS. PERRAULT,  
JOHN GIBSON,  
THOS. EVANS,  
F. CINQ-MARS,  
LEWIS MCCOY,

J. E. MILLER,  
PETER GRANT,  
DONALD McDONALD,  
JOHN AIKMAN,  
L. C. LANTHIER,  
H. PERKINS,  
A. T. HOLLAND,  
JOHN WILLIAMS,  
L. DUVERNAY.

Liste des prix même que ceux de New-York.

Impérial No 5. . . . .	\$300
" No 4. . . . .	275
" No 2. . . . .	260
" No 1. . . . .	250
Super Royal. . . . .	240
Modium. . . . .	230
Foolscap. . . . .	130

Presses à copier, Machine à imprimer, et tous les Outils d'Imprimeurs et de Relieurs, faits au plus court avis.

Les Éditeurs de papiers achetant des Presses, sont priés d'insérer l'avertissement ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois et de charger le montant à

J. N. WALKER.

Montréal, 15 novembre 1842.

M. R. TRUDEAU,

APOTHIKAIRE,

VIENT de recevoir un petit assortiment d'ARGENTERIES POUR ÉGLISES, telles que CALICES, CIBOIRES, BURETTES, FONTAINES-A-BAPTÊME, ENCENSOIRS, GARNITURE D'AUTEL, &c. &c. pour lesquels il sollicite l'attention de MESSIEURS DU CLERGÉ. Il a aussi en main un grand assortiment d'ÉTOFFES, GALONS & FRANGES D'OR, D'ARGENT ET DE SOIE. Aussi TROIS LAMPES D'ÉGLISE.

Montréal, 10 novembre 1842.—3m.

AVIS A MIL. DU CLERGÉ.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les MESSIEURS DU CLERGÉ, qu'il reçoit à l'instant les EFFETS D'ÉGLISES qu'il attendait depuis le printemps, qui consistent en un bel assortiment de Chandeliers et Croix pour autels, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Burettes, Porte-Dieu, Ampoules, Bénitiers, Cartons d'autels, Encensoirs et autres articles de ce genre; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Gallons d'or et d'argent, et de différentes dimensions.

JOSEPH ROY.

Montréal, 11 août 1842.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces:—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.

Chaque insertion subséquente,	7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	8s. 4d.
Chaque insertion subséquente,	10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,	2s.
Chaque insertion subséquente,	1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PIRE DE L'ÉVÊCHÉ.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,